

M. MacDonald: Le poste en question qui indique les fonds disponibles est assez spécial, étant donné qu'il a trait au versement d'une subvention. Je peux également dire que l'étendue du Programme de perfectionnement et d'utilisation de la main-d'œuvre, nécessite le versement d'une telle subvention. Donc, il ne s'agit pas d'utiliser ces sommes à des fins générales différentes de celles prescrites par le Parlement, mais afin d'obtenir que ce dernier autorise l'allocation de la subvention. En ce qui concerne les sommes qui sont transférées d'un crédit à un autre, c'est-à-dire un transfert de fonds entre deux crédits parlementaires, bien entendu elles figurent dans les prévisions supplémentaires et dans les comptes publics également.

Le président suppléant: Je désire souligner que l'on n'explique pas pourquoi cet argent est disponible—autrement dit, pourquoi l'affectation de crédits autorisée par le Parlement n'a pas servi aux fins pour lesquelles elle fut accordée. Y a-t-il une explication?

M. Kroeger: Bien sûr, les comités pourraient mettre en question tout transfert ou proposition. Pour ce qui est des fonds qui tombent simplement en annulation à la fin de l'année, je suppose que ce genre de question ne peut être soulevé que devant le Comité des comptes publics.

Le président suppléant: Vous me comprenez; il peut arriver qu'une affectation de crédits ait été faite par le Parlement pour, disons, un édifice précis dans un village donné et que les travaux n'aient pas été entrepris; l'argent est donc disponible. Règle générale, les députés sont-ils renseignés du fait que ce projet a été abandonné pour une raison ou une autre et que l'argent est disponible? Je ne le pense pas.

M. Kroeger: Je ne le pense pas, monsieur le président.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, sous quelle rubrique s'inscrivent le PIL et la formation professionnelle des adultes?

Le président suppléant: Je crois que vous avez la réponse à cette question—le crédit 5a, formation professionnelle des adultes, page 25.

Le sénateur Phillips: Le crédit 5a comprend-il la formation professionnelle des adultes?

Le président suppléant: Oui.

Le sénateur Phillips: Il y a eu là une réduction du taux hebdomadaire. Je crois qu'il a été réduit à \$30 par semaine. J'aimerais savoir si le taux est le même partout au Canada.

M. Kroeger: Il nous faudrait demander ce renseignement au ministère.

M. MacDonald: Puis-je demander au sénateur s'il fait allusion au taux d'allocations?

Le sénateur Phillips: Oui. Quiconque participe au programme de formation professionnelle des adultes est classé dans une certaine catégorie: si on est marié, on reçoit tant; si on a des personnes à charge, on reçoit tant; si on demeure chez soi, on reçoit tant. Cette année, dans le cadre du programme, la somme a été réduite à \$30 par semaine. Est-ce que cela varie à travers le Canada?

M. MacDonald: Nous pourrions le savoir, mais que je sache, d'après les normes établies par la loi, l'augmentation varie selon les changements de l'indice des salaires et

des traitements. Nous pourrions savoir s'il y a uniformité à travers le Canada.

Le sénateur Phillips: Pendant que vous y êtes, voudriez-vous également demander si les allocations de déplacement sont uniformes.

Le président suppléant: En supposant que ces renseignements vous soient fournis, pouvons-nous passer à la page 31, Santé nationale et Bien-être social?

Le sénateur Phillips: Sous quelle rubrique se trouve le PIL?

M. Kroeger: Le crédit 10a.

Le sénateur Phillips: Cette année il y a eu certains changements dans le cadre de ce programme; je crois qu'on tient maintenant plus compte de l'avis des provinces. Pouvez-vous me dire combien de provinces se sont opposées à des programmes? Autrement dit, combien de programmes ont été rejetés par les provinces?

M. Kroeger: Il faudrait demander au ministère de nous donner des renseignements qui se limiteraient bien sûr, aux projets qui ont déjà été étudiés. Il y a encore des projets qui sont en voie de formation. Nous n'avons aucun renseignement sur l'état actuel des entretiens avec les provinces.

Le sénateur Phillips: Le système de vérification utilisé l'an dernier dans le cas des projets du PIL me rappelle beaucoup, monsieur le président, ceux dont s'est servi la Compagnie des jeunes canadiens. J'ai été plutôt surpris, monsieur, de découvrir que seulement 10 p. 100 des projets de moins de \$40,000 ont fait l'objet d'une vérification et que seulement 50 p. 100 de ceux de plus de 40 milles de dollars ont fait l'objet d'une vérification. Quelle genre de vérification fait-on cette année?

Le président suppléant: Dans le cas du PIL?

Le sénateur Phillips: Oui.

M. Kroeger: Pourrions-nous demander ce renseignement, monsieur le président, quand nous aborderons les autres questions avec le ministère?

Le sénateur Phillips: C'est un déluge de renseignements que vous allez me donner cet après-midi, vous vous en rendez compte.

Le président suppléant: C'est ce pourquoi nous sommes ici, sénateur Phillips. Il n'y a aucune objection, j'en suis certain. Vous demandez aux fonctionnaires de répondre aux questions. Il est compréhensible qu'ils n'aient pas tous les renseignements.

Le sénateur Phillips: Je comprends très bien.

Le président suppléant: A mon avis, il faudrait être un véritable génie pour prévoir les questions très intéressantes que vous posez. Pourrions-nous continuer?

Le sénateur Phillips: Vous auriez pu être plus flatteur, monsieur le président, et laisser entendre que l'interlocuteur faisait preuve d'une certaine finesse, mais vous ne l'avez pas fait.

Le président suppléant: Pourrions-nous passer à la page 33, Santé nationale et Bien-être social? Une fois de plus, il y a des mandats.